Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 30114

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de la santé : technologies (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Montpellier, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université de Strasbourg, Université de Lille, Sorbonne Université

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

312 Commerce, vente, 330 Spécialites plurivalentes des services aux personnes, 331 Santé

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Réalisation d'examens à l'aide de l'instrumentation liée aux métiers de l'optique (lunetterie, basse vision), de la rééducation fonctionnelle (matériels médico-techniques), de l'imagerie ou du diagnostic biomédical
- Analyse des résultats d'examens de vision, d'imagerie, d'analyses médicales (instrumentation optique, nouvelles technologies, applications laser, microscopies...)
- Vente de matériels, assistance technique et maintenance (optique, contactologie, équipements spécifiques de basse-vision ou du handicap, appareils de laboratoire médical)
- Prise en compte de l'environnement professionnel, des contraintes économiques et techniques, de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité et de prise en charge, de qualité, d'éthique, de gestion et de comptabilité
- Management d'une équipe technique de vente de matériels spécialisés
- Procéder à une analyse (examen de vision, technique d'imagerie, de biologie médicale...) et effectuer des mesures à l'aide d'instruments ou d'appareillages spécifiques
- Apporter une assistance technique en optique ophtalmique (contactologie, basse vision), en imagerie (microscopie), en rééducation fonctionnelle ou en biologie médicale
- · Appréhender les dispositifs techniques et produits proposé par le(s) fabricant(s) afin de savoir choisir la solution la mieux adaptée
 - Adapter des appareils et effectuer les ajustements nécessaires, diagnostiquer des pannes
 - Conseiller et informer les clients
- Maîtriser les techniques de ventes et les éléments linguistiques associés en anglais
- Communiquer dans le cadre d'une assistance technique ou d'une démarche de vente et promouvoir le métier dans différentes structures (presse spécialisée, salons professionnels, conférences ...)
 - Assurer la gestion et le suivi des commandes et des stocks.
- · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - · Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- G: Commerce

- Q : Santé humaine et action sociale

- Assistant dans un cabinet d'ophtalmologistes ou un centre basse-vision
- Opticien optométriste
- Opticien conseil basses visions
- Opticien-lunetier spécialiste en basse-vision
- Responsable d'une agence de vente ou de location de matériels médico-techniques
- Responsable technique instrumentation
- Responsable technique optique basse-vision
- Responsable commercial de magasin d'optique
- Technico-commercial

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>D1407</u>: Relation technico-commerciale

<u>J1405</u>: Optique - lunetterie

<u>H1101</u>: Assistance et support technique client

H1210: Intervention technique en études, recherche et développement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de
la fiche n° 30114 - Usages	sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de
numériques	l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de	· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses
la fiche n° 30114 -	ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un
Exploitation de données à des fins d'analyse	sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
	Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
	Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de	· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite
la fiche n° 30114 -	et orale de la langue française.
Expression et communication	
écrites et orales	Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-
	ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de	· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement
la fiche n° 30114 -	en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours
Positionnement vis à vis d'un	possibles pour y accéder.
champ professionnel	
	Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son
	projet professionnel en fonction d'un contexte.
	· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
	valurisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30114 - Action en responsabilité au sein d'une	· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
organisation professionnelle	· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
	· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
	· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30114 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	 Procéder à une analyse (examen de vision, technique d'imagerie, de biologie médicale) et effectuer des mesures à l'aide d'instruments ou d'appareillages spécifiques
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30114 - Veille conformité des équipements, matériels et installations (réceptions, tests, essais, réglages,)	Adapter des appareils et effectuer les ajustements nécessaires, diagnostiquer des pannes
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30114 - Mise en œuvre de stratégies	 Conseiller et informer les clients Maîtriser les techniques de ventes et les éléments linguistiques associés en anglais
marketing et commercialisation	• Communiquer dans le cadre d'une assistance technique ou d'une démarche de vente et promouvoir le métier dans différentes structures (presse spécialisée, salons professionnels, conférences)
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30114 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	Assurer la gestion et le suivi des commandes et des stocks.
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 30114 - Conception de produits/services	Apporter une assistance technique en optique ophtalmique (contactologie, basse vision), en imagerie (microscopie), en rééducation fonctionnelle ou en biologie médicale
	 Appréhender les dispositifs techniques et produits proposé par le(s) fabricant(s) afin de savoir choisir la solution la mieux adaptée

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS		
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements		

En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

essible en Polynésie Française	Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base lég<u>ale</u>

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
 - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018

Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016 Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017

Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017

Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- -Décret VAE Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université de Bordeaux

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Conservatoire national des arts et métiers

Université de Bourgogne - Dijon

Université de Montpellier

Aix-Marseille Université

<u>Université de Lorraine</u>

Université de Strasbourg

Université de Lille

Sorbonne Université

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :